

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1081

28 mai 2009

### SOMMAIRE

Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l. ....	51849	Mezzanove Capital Management S.à r.l. .....	51847
Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS .....	51850	Millet S.A. ....	51843
Ability Lübeck Retail Holdings S.à r.l. ....	51842	Multiplan International S.à r.l. ....	51845
Axion Associates S.à r.l. ....	51858	Navitas Renewable Energy Group S.A. ...	51844
Balms Abogados Luxembourg S.A. ....	51844	Noe Construction S.à r.l. ....	51877
Biosystem .....	51858	Norstar Property S.A. ....	51853
Braudarson Holding S.A. ....	51880	PI Music S.à r.l. ....	51857
Corea S.A. ....	51886	Post Invest Europe S.à r.l. ....	51856
Dietlux SA .....	51865	Premium to Home .....	51847
Dunblane S.A. ....	51882	Repco 38 S.A. ....	51881
Esker International S.A. ....	51843	Repco 43 S.A. ....	51868
ETS-Eurotech SNAB .....	51842	Rhodes Holding I S.à r.l. ....	51879
Europa Real Estate II S.à r.l. ....	51846	Round International S.A. ....	51845
Euroscale Investments S.A. ....	51880	Samaral S.A. ....	51856
Great Pacific Luxembourg S.à r.l. ....	51881	Sanpaolo Real Estate S.A. ....	51859
Harsco Luxembourg S.à r.l. ....	51857	Sirona Holdings Luxco S.C.A. ....	51888
Heler S.A. ....	51848	Spaluxe S.A. ....	51855
IAB Co-Investing S. à r.l. ....	51846	Stella Jones International S.A. ....	51852
IAB Financing S. à r.l. ....	51847	Stratium Finance S.A. ....	51852
Immobilière Mühlenbach S.A. ....	51848	Sun Claim S.à r.l. ....	51850
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-trei- zième (93.) S.e.c.s. ....	51871	Talo Holding S.A. ....	51855
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent qua- rante-septième (347.) S.e.c.s. ....	51873	Technology Managers.lu .....	51882
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent qua- rante-troisième (343.) S.e.c.s. ....	51869	Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. ....	51846
Jardcor International .....	51843	Titan Ventures S.à r.l. ....	51875
Julea S.à r.l. ....	51850	Tobie Investissements S.A. ....	51877
KC Lux S.à r.l. ....	51853	Tonon International S.A. ....	51888
LBLux Fonds .....	51844	Tootal Silk S.A. ....	51854
Levanter Phoenix S.à r.l. ....	51854	Valco Investment S.A. ....	51845
Lima (Bradford) S.à r.l. ....	51849	Virmont .....	51862
LSF5 Lux Investments S.à r.l. ....	51860	WCC Der Clou S.à r.l. ....	51866
Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l. .....	51863	Wind River (Luxembourg) S.à r.l. ....	51842

**Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 105.903.

---

**EXTRAIT**

En date du 6 février 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Seth Daniel Freudberg, en tant que gérant, acceptée avec effet au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Pour extrait conforme.

Bart Zech

Référence de publication: 2009026039/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

---

**ETS-Eurotech SNAB, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 47.371.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2009.

Pour ETS - Eurotech SNAB

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009027553/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04845. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

---

**Ability Lübeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 123.117.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 11 novembre 2008*

En date du 11 novembre 2008, l'associée unique a pris acte des démissions avec effet immédiat de Messieurs Robert Faber et Charles Meyer de leur mandat de gérant de catégorie B.

A cette même date, l'associée unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants de catégorie B pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026901/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

---

**Esker International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.469.

1. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG à compter de ce jour.

2. L'adresse professionnelle des Administrateurs catégorie B de la société est modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Certifié sincère et conforme

ESKER INTERNATIONAL S.A.

P. MESTDAGH / S. KRANCENBLUM

Administrateur B / Administrateur B

Référence de publication: 2009060974/19.

(090070638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Millet S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

*Extrait de la résolution prise par le Liquidateur*

Le siège social de la société est transféré du 26, rue Louvigny, L-1926 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

FIN-CONTROLE S.A.

Liquidateurs

Signatures

Référence de publication: 2009060969/14.

(090070202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Jardecor International, Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.028.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 mars 2009*

1) Nomination au sein du conseil d'administration en tant qu'administrateur Monsieur Clément HANNEQUART, étudiant 47, Pavillonchamps à 4920 HARZE/Belgique

2) Acceptation de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Paul HANNEQUART, 47, Pavillonchamps à 4920 HARZE/Belgique

3) Acceptation de la démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Vincent SOMVILLE, 400, route de Longwy, 4831 RODANGE

4) Nomination en tant qu'administrateur, la société 3D COMMUNICATION, 400, route de Longwy, 4831 RODANGE représentée par son administrateur délégué Monsieur Vincent SOMVILLE, 400, route de Longwy, 4831 RODANGE

5) Nomination à la gestion journalière de la société, la société 3D COMMUNICATION, 400, route de Longwy, 4831 RODANGE représentée par son administrateur délégué Monsieur Vincent SOMVILLE, 400, route de Longwy, 4831 RODANGE.

Vincent SOMVILLE

L'administrateur Délégué

Référence de publication: 2009060838/21.

(090070448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Navitas Renewable Energy Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.961.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 02 avril 2009 que le siège social est transféré avec effet immédiat de L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard Prince Henri à L-1661 Luxembourg, 95, Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2009.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009060984/7262/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Balms Abogados Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 88.403.

La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société BALMS ABOGADOS Luxembourg S.A., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.B no 88403.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009060986/13.

(090070242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**LBLux Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.983.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, die am 16. Januar 2009 am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfand*

Die ordentliche Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass

Michael O. Benlage, Sprecher der Geschäftsführung der BayernInvest Kapitalanlagegesellschaft mbH München, 35, Karlstraße, D-80333 München,

Dr. Oliver Schlick, Geschäftsführer der BayernInvest Luxembourg S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg und  
Alain Weber, Directeur der Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg  
ihr Verwaltungsratsmandat mit Wirkung zum 01.10.2008 niedergelegt haben.

Die ordentliche Generalversammlung bestätigt als Mitglieder des Verwaltungsrates,

Christian Mardeck, Geschäftsführung der BayernInvest Luxembourg S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg und  
Andreas Hettinger, Leiter Depotbank der Banque LBLux S.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Mit Wirkung zum 1. Oktober 2008 hat Herr Dr. Oliver Schlick sein Mandat als Geschäftsführer des Fonds niedergelegt.  
Seit dem 1. Oktober 2008 wurde Herr Christian Mardeck vom Verwaltungsrat als Geschäftsführer des Fonds ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg den 8. Mai 2009.

Für die Richtigkeit des Protokollauszuges

Katja Mertes-Tegebauer

Référence de publication: 2009060840/25.

(090070427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Multiplan International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.654.

Le Conseil d'administration a décidé de transféré son siège:  
L'ancienne l'adresse 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg  
Nouvelle adresse 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
En effet immédiatement.  
Luxembourg, 04 Mai 09.

Mr. C.W.J.M. Van Erp.

Référence de publication: 2009060972/12.

(090070410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Round International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.228.

## DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 23 avril 2009, que la liquidation de la société, décidée en date du 17 mars 2009, a été clôturée et que ROUND INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

*Pour ROUND INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2009060977/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Valco Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 84.735.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 26 mars 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009, LAC/2009/12058, que l'assemblée a décidé de procéder à la dissolution de ladite société et a pris la résolution suivante en application de la loi 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi, à savoir que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Mai 2009.

*Pour la société*

15, Côte d'Eich

LUXEMBOURG

M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009060935/21.

(090070206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**IAB Co-Investing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société INNOVA/4 L.P., Limited Partnership, associé unique de la Société:

INNOVA/4 L.P., est une Limited Partnership, domiciliée en Angleterre (veuillez modifier la rubrique pays) et inscrite auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (veuillez modifier le Nom du registre), sous le numéro LP11130. Les autres données restent inchangées.

*Pour IAB CO-INVESTING S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009059999/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 103.095.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à Luxembourg en date du 31 mars 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue en date du 31 mars 2009 qu'il a été décidé, sur base de l'article 5 des statuts de la Société, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009059998/16.

(090069975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.905.581,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 137.449.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 7 mai 2009, l'associé unique de la société a nommé les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A, avec effet au 30 avril 2009:

- Monsieur Brian Matthew REGAN, né au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 27 juillet 1971, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Christopher Alan RILEY, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 10 janvier 1968, résidant professionnellement au 8800 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, Etats-Unis d'Amérique.

Leur mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009060712/20.

(090070869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**IAB Financing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société INNOVA/4 L.P., Limited Partnership, associé unique de la Société:

INNOVA/4 LP., est une Limited Partnership, domiciliée en Angleterre (veuillez modifier la rubrique pays) et inscrite auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (veuillez modifier le Nom du registre), sous le numéro LP 11130. Les autres données restent inchangées.

*Pour IAB FINANCING S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060012/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**P2H, Premium to Home, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.321.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 4 mai 2009, que suite à la démission de Monsieur Pascal Chaton de ses fonctions d'administrateur de la Société, le nombre d'administrateur a été réduit de huit à sept.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060016/15.

(090069999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Mezzanove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.963.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2008 de BI-Invest Holdings Ltd, l'un des associés de MEZZANOVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (la Société), que BI-Invest Holdings Ltd une société de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, JE - JE4 8PX St Hélier à Jersey, et enregistrée au Registre de Jersey sous le n° 57237 a transféré son siège social de Jersey à la ville de Luxembourg, a adopté la forme d'une société anonyme et détient 265 parts sociales de la société sous forme nominative.

Par conséquent, et avec effet au 16 octobre 2008, l'associé BI-Invest Holdings Ltd est devenue BI-Invest Holdings ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51 avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 142921.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MEZZANOVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009060034/21.

(090070004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Heler S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 58.814.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 décembre 2008*

Il ressort des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 23 décembre 2008 que:

- Les démissions de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Guy HORNICK et Monsieur Thierry FLEMING de leurs mandats d'administrateurs sont acceptées;
- Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur Julien BELLONY, employé privé, né le 16 mai 1973 à Clermond-Ferrand (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2014;
- La démission de la société AUDIEX S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société est acceptée;
- FIN-CONTROLE S.A., société anoyne, ayant son siège social au 12, Bâtiment F, rue Guillaume Kroll, à L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 230 est nommé Commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2014;
- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

HELER S.A.

Julien BELLONY / Christian FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009060265/27.

(090069472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.  
R.C.S. Luxembourg B 48.463.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 29/04/2009*

*«Première résolution*

L'Assemblée des actionnaires accepte la démission des administrateurs:

- Monsieur Antonio de Jesu LOPES, demeurant à 33, rue Auguste Liesch, L-8063 Bertrange
- Monsieur Elisio de Olivera FERREIRA, demeurant à 64, rue du Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
- Monsieur José Vieira DA SILVA, demeurant à 12, rue des Forains, L-1533 Luxembourg».

«Sont nommés administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

- Monsieur Roland Jean Pierre Henri Kuhn, demeurant 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg,
- Monsieur David Weis, demeurant à 125, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg
- Monsieur Marc Giorgetti, demeurant à 2, route de Luxembourg, L-7423 Dondelange

Est nommé à la fonction d'administrateur délégué Monsieur Roland Jean Pierre Henri Kuhn, demeurant 148, route de Trèves, L-2630 Luxembourg.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 72, avenue Victor Hugo à L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.»

Luxembourg, le 29 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2009060978/27.

(090070646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.



**Abbott Overseas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 550.565.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.636.

*Déclaration*

Il résulte de la résolution prise en date du 21 avril 2009 par les gérants de la Société relative au transfert des parts sociales et de la notification subséquente envoyée par l'associé en date du 22 avril 2009, que:

Abbott Health Products, Inc. a transféré 550.565 (cinq cent cinquante mille cinq cent soixante-cinq) parts sociales; (le «Cédant»)

à:

Abbott Universal Ltd., ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique

(le «Cessionnaire»).

Le Cédant a transféré au Cessionnaire 550.565 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (les «Parts Sociales»).

L'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
- Abbott Universal Ltd., siégeant au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique	
- Parts sociales détenues .....	550.565

Le 15 mai 2009.

Marc Albasser.

Référence de publication: 2009061182/27.

(090071042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.222.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 11 août 2008 douze mille cinq cents (12 500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à ProLogis European Developments B.V. ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, Tower F 6th Floor, 1118 BG, Schiphol, Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 11 août 2008 douze mille cinq cents (12 500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à Marks & Spencer plc ayant son siège social à Waterside House, 35 North Wharf Road, London W2 1NW, England. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis European Developments B.V. ....	12 500
Marks & Spencer plc .....	12 500
Total .....	25 000

Le 15 octobre 2008.

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008143380/1127/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

**Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -  
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 132.956.

—  
EXTRAIT

En date du 21 janvier 2009, le conseil d'administration de ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS a pris les décisions suivantes:

- Approbation de la démission de M. Nigel Storer, avec effet au 21 janvier 2009;
- Approbation de la démission de M. Backlund Richard, avec effet au 21 janvier 2009;
- Approbation de la cooptation de M. Andrew Smith, ayant son adresse professionnelle au One Bow Churchyard, Cheapside, London EC4M 9HH, UK en remplacement de M. Richard Backlund avec effet au 21 janvier 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.
- Approbation de la cooptation de Mme Victoria Brown, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en remplacement de M. Nigel Storer avec effet au 21 janvier 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le conseil d'administration de ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS est désormais composé comme suit:

- Andrew Smith
- Malin af Petersens
- Selim Saykan
- Victoria Brown

En outre,

ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS atteste par la présente que:

- l'adresse professionnelle de son gérant: SAYKAN Selim a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à effet du 25 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 mars 2009.

*Pour ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS*

Selim Saykan

*Gérant*

Référence de publication: 2009035673/9382/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03676. - Reçu 91,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090040301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Sun Claim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Julea S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 135.497.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mister Pierre Metzler, lawyer, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse, acting in his capacity of sole partner of the company Julea S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on December 27, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 410 dated February 16, 2008, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 135497 ("the Company"),

The appearing party in its capacity as sole partner of the Company requested the notary to act its following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to change the name of the Company into Sun Claim S.à r.l. with immediate effect.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above change of the name.

Consequently, Article 1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

"There is hereby formed a private limited liability company "société à responsabilité limitée" under the name of "SUN CLAIM S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausendundneun, am sechsten Mai,

Vor Uns Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pierre Metzler, Anwalt, niedergelassen in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft Julea S.à r.l. mit eingetragenem Sitz in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde der unterzeichneten Notarin vom 27. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 410 vom 16. Februar 2008, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 135497 ("die Gesellschaft"),

Die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchte die Notarin, ihre folgenden Beschlüsse aufzunehmen:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung in Sun Claim S.à r.l. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die entsprechend dem obigen Beschluss beschlossene Umbenennung zu reflektieren.

Daher wird der Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft durch den folgenden Text ersetzt:

"Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "SUN CLAIM S.à r.l." (die "Gesellschaft"), die den luxemburger Gesetzen, und zwar dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der folgenden Satzung unterliegt, gegründet.

*Kosten*

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der obigen erschienenen Person auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Person, hat diese gemeinsam mit der Notarin die Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. Metzler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009. LAC/2009/17875. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061277/5770/72.

(090071198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Stella Jones International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.292.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009*

*Conseil d'Administration*

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- \* CHIARVA Giorgio, chef d'entreprises, Corso A. Saffi, I-16128 Genova
- \* CHIARVA Gianni, chef d'entreprises, piazza S. Ambrogio 29, I-20123 Milano
- \* SPADACINI Marco, juriste, via Conservatorio 30, I-20122 Milano
- \* CHIARVA Federico, Administrateur de sociétés, piazza S. Ambrogio 29, I-20123 Milano
- \* BRUCE JONES Tom Allan, chef d'entreprises, Bothwell Street 160, GB-G2 7EA Glasgow
- \* BRUCE JONES Tom Reid, Administrateur de sociétés, Comely Bank 28, GB-EH4 1AJ Edinburgh
- \* JONES Roderick Forbes, chef d'entreprises, Nether Kinnedder, GB-KY12 9LJ Saline
- \* ARMSTRONG John Frederick Cunningham, chef d'entreprises, Riggethill, Kippen, GB-FK8 3HS Stirlingshire

*Commissaire aux Comptes*

- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015 est Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147 rue de Warken à L-9088 Ettelbruck.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2009060072/25.

(090070018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Stratium Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 92.248.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 24 avril 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD., 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 7 avril 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 7 avril 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 24 avril 2009.

Pour STRATIUM FINANCE S.A,

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

*Représentante permanente / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009060273/29.

(090070174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 498.186,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 mai 2009*

L'associée unique a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Prateek Sharma de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 mai 2009,
- de nommer Monsieur Gavin Sasson, né le 25 avril 1961 à Londres, Angleterre, ayant son adresse professionnelle Villa N°9, Palm Grove, Road 35, Block 551, Janabyia, Royaume du Bahreïm en tant que Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 mai 2009 et pour une période indéterminée,
- de confirmer que désormais le conseil de gérance de la Société se présente comme suit au 5 mai 2009:

*Gérants de catégorie A:*

- \* M. Abdulla Saleh Ali Abdulla JANAHI
- \* M. Gavin SASSON

*Gérants de catégorie B:*

- \* M. Alan DUNDON
- \* M. Alain PEIGNEUX

Pour extrait sincère et conforme

*Pour KC LUX S.à.r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060005/26.

(090070149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Norstar Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale tenue en date du 20 février 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Fabio MAZZONI, Monsieur José CORREIA et Madame Violène ROSATI de leur poste d'administrateur de la société avec effet au 05 février 2009.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société avec effet au 05 février 2009:

- Monsieur Philippe VANDERHOVEN, résidant professionnellement au 8, rue Haute L-4963 Clemency;
- Monsieur Jean-Yves STASSER, résidant professionnellement au 8, rue Haute L-4963 Clemency;
- CLEVER INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Haute L-4963 Clemency, représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 05 février 2009.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée nomme SV SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 8, rue Haute L-4963 Clemency, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 05 février 2009. Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2008 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009060009/28.

(090070120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Levanter Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.400.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 05 mai 2009*

Première résolution

L'associé unique de la société accepte la démission de Monsieur Laurent KIND de son poste de gérant B de la société avec effet au 03 avril 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique de la société nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant B de la société avec effet au 05 mai 2009.

Monsieur Alain PEIGNEUX est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009060195/21.

(090069551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Tootal Silk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.186.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2009.*

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011/2012 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM Luigi Turconi, employé, né le 15 mars 1948 à Lurate Caccivio (Italie), demeurant 74 Via A. Volta, I-22100 Como (Italie), administrateur et président;

Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Corvasce, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo SA, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009060191/25.

(090069499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Talo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 106.243.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 12 mai 2009 à 10.30 heures*

Il résulte également dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 18 février 2005 a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 18 février 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010.

Bertrange, le 12 mai 2009.

TALO HOLDING S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009060829/29.

(090070218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Spaluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.492.

—  
*Procès-verbal de la réunion*

Luxembourg, l'an deux mille neuf, le 28 avril,

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme SPALUXE S.A., établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 10A avenue du Bois.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabino Vincenza.,

Sont présents:

- Madame Sabino Vincenza
- Monsieur Sabino Alberto
- Madame Sabino Giovanna

Madame le Président expose et le conseil constate:

- Que le présent conseil d'administration, ayant été valablement convoqué, réunit la majorité des membres du conseil et est par conséquent régulièrement constitué pour délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration aborde l'ordre du jour;

*Ordre du jour:*

- 1) Nomination d'un administrateur délégué
- 2) Divers

Le conseil d'administration prend à l'unanimité des membres présents la résolution suivante:

51856

*Résolution unique*

Le conseil décide de nommer administrateur délégué Madame Vincenza SABINO, administrateur de société, née le 30 avril 1958 à Turi (Italie) et demeurant à L-1139 Luxembourg, 73, rue des Sept Arpents jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014 avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Sabino Vincenza / Sabino Alberto / Sabino Giovanna.

Référence de publication: 2009060869/29.

(090071028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Samaral S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.879.

*Extrait des résolutions des actionnaires prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 février 2009.*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de ne pas renouveler le mandat de Commissaire de la société Parfinindus S.à r.l., ayant son siège social au 24, Rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, et étant enregistrée au près du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.469

- L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat et en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 66, Rue marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg et étant enregistrée au près du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190.

Le nouveau Commissaire a été nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Thierry Grosjean, né le 3 Août 1975, à Metz (France), et de M. Renaud Labye, né le 11 Septembre 1977, à Liège (Belgique), tous deux ayant leur adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Février 2009.

*Pour Samaral S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060895/26.

(090071135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Post Invest Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.964.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 Mai 2009 que:

- M. Helge ISRAELSEN, administrateur de sociétés, né le 23 août 1948 à Aarhus (Danemark), demeurant professionnellement à c/o Post Denmark, Tiegtsengade 37, 1566 Copenhague V (Danemark), Président,

M. Bjarne WIND, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1948 à Frederiksberg (Danemark), demeurant à Bianco Lunos Allé 10, 5<sup>th</sup>, 1868 Frederiksberg C (Danemark),

ont été réélus aux fonctions de gérant A de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- M. Geert DUYCK, administrateur de sociétés, né le 27 février 1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Vice-Président, et

Mme Emanuela BRERO, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été réélus aux fonctions de gérant B de la société, leurs mandats étant arrivés à échéance;

- la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à 400 route d'Esch, B.P 1443, L-1014 Luxembourg a été réélue en tant que réviseur d'entreprises de la société, son mandat étant arrivé à échéance.

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2010.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mai 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060032/28.

(090070047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.400,00.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

En vertu d'un contrat d'apport conclu entre Harsco Holdings, Inc., une société par actions constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4416019 et Harsco (Gibraltar) Holding Limited, actuel détenteur des parts sociales de classe A de la Société, Harsco Holdings, Inc. a cédé les 128.500 parts sociales de classe B qu'elle détenait dans la Société à Harsco (Gibraltar) Holding Limited, avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de cette cession, les parts sociales de classe B de la Société sont détenues de la manière suivante:

- Harsco Surrey Limited . . . . . 184.700 Parts Sociales de Classe B
- Harsco (Gibraltar) Holding Limited . . . . . 128.500 Parts Sociales de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009060723/21.

(090071033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**PI Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7317 Müllendorf, 34A, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 115.814.

L'an deux mille neuf, le huit mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Olivier PIERSON, employé, né à St-Mard (Belgique) le 10 décembre 1980, demeurant au 9B, rue du Cimetière, B-6740 Etalle;

2) Monsieur Guillaume PIERSON, employé, né à St-Mard (Belgique) le 8 juillet 1987, demeurant au 9B, rue du Cimetière, B-6740 Etalle, ici représentée par Monsieur Olivier PIERSON, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Etalle (Belgique) le 29 avril 2009;

3) Madame Alice PIERSON, employée, née à St-Mard (Belgique) le 1<sup>er</sup> septembre 1979, demeurant au 46, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire du comparant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes agissent en leur qualité de seuls associés de PI MUSIC S. à r.l., constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2006, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.814, et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257 du 29 juin 2006. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société PI MUSIC S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faiencerie;

- Qu'ils ont pris la résolution suivante:

*Première et Unique résolution*

L'associé décide de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faiencerie à L-7317 Müllendorf, 34A, rue Paul Eyschen, de sorte que l'article 4, premier alinéa, des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Müllendorf."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: O. Pierson, A. Pierson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2009. LAC/2009/18275. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061279/5770/46.

(090071226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Biosystem, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Axion Associates S.à.r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.867.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

1) La société LIBOURNE COMPANY LIMITED, enregistrée aux îles Vierges Britanniques sous le numéro 68975, ayant son siège social à Pacea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici valablement représentée par son administrateur Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg,

2) La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC, enregistrée à Panama sous le numéro 207720/23367/181, ayant son siège social à Urb. Obarrio, Enid Building, office #4, 56<sup>th</sup> Street, Panama, Republic de Panama, ici valablement représentée par son administrateur Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg

Lesquelles associées, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "AXION ASSOCIATES S.à r.l." ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 septembre 1997 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 712 du 19 décembre 1997,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 60.867.

Lesquelles associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises par eux à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en "BIOSYSTEM" et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup>, des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BIOSYSTEM"

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet les études techniques, les expertises et les traitements liés à l'environnement.

Toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet."

*Troisième résolution*

Les associés acceptent la démission de Madame Frances DELANEY de son mandat de gérante.

*Quatrième résolution*

Les associés nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de nouveau gérant unique, Monsieur. Gilles BONAMY, gérant de sociétés, né le 07 septembre 1959 à Villejuif (France) demeurant au 156, Chemin Crouzelier Sanbrane, LA POINTE, F-06390 CONTES, lequel pourra en toutes circonstances valablement représenter et engager la société par sa seule signature.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR (cours de conversion officiel) et d'augmenter le capital social à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), moyennant versement en espèces d'un montant total de 5,33 EUR, avec fixation de la valeur nominale des parts sociales à 124,- EUR.

*Libération*

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en caisse, de sorte que la somme de 5,33 EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions précédentes l'article 6, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune."

*Septième résolution*

Les associés décident de supprimer la deuxième phrase de l'article 5 des statuts sur les mesures transitoires.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2009. Relation: LAC/2009/4040. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009061230/206/75.

(090071763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 19 mars 2009, a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Massimo DEL VECCHIO, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société, en remplacement de Monsieur Giuseppe LA SORDA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 juillet 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Massimo DEL VECCHIO, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance en date de ce jour et décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Massimo DEL VECCHIO, employé privé, demeurant au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Giovanni MANCUSO, employé privé, demeurant au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur
- Monsieur Giampiero D'URZO, employé privé, demeurant au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur

Le mandat des Administrateurs ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2009.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de un an la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire ainsi reconduit, expirera à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Giampiero D'URZO

*Administrateur*

Référence de publication: 2009060866/43/37.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03524. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090070508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.379.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 5 May 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141 058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 of 10 September 2008, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 25 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, on 20 April 2009, under N° 841.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

51861

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,396,500,- by an amount of EUR 17,250,- to an amount of EUR 2,379,250,- by the cancellation of 138 ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125.- each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,396,500,- (two million three hundred ninety-six thousand five hundred euro) represented by 19,172 (nineteen thousand one hundred seventy-two) ordinary shares with a nominal value of EUR125,- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 17,250,- (seventeen thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR 2,379,250,- (two million three hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty euro) by way of the cancellation of 138 (one hundred thirty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 125,- (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 19,034 (nineteen thousand thirty-four) ordinary shares.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,379,250,- (two million three hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty euro), represented by 19,034 (nineteen thousand thirty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR125,- (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 mai 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2210 du 10 septembre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 25 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 avril 2009, sous le numéro 841.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 2.396.500.- par un montant de EUR 17.250.- à un montant de EUR 2.379.250.- par voie d'annulation de 138 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125.- chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.396.500.- (deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) représenté par 19.172 (dix-neuf mille cent soixante -douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 17.250.- (dix-sept mille deux cent cinquante- euros) à un montant de EUR 2.379.250.- (deux million trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante euros) par voie d'annulation de 138 (cent trente-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 19.034 (dix-neuf mille trente-quatre) parts sociales ordinaires.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.379.250.- (deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante euros) représenté par 19.034 (dix-neuf mille trente-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2009. LAC/2009/17874. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061276/5770/107.

(090071191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Virmont, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 575.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.052.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique en date du 3 octobre 2008*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission avec effet au 7 octobre 2008, Mr. Jose Carlos Jarillo, gérant;
- Nomination avec effet au 7 octobre 2008, Mr. Frederick Albert Jacques Winssinger, ayant pour adresse professionnelle le 2944 N 44<sup>th</sup> Street, Suite 250, Phoenix, AZ 85018, USA comme nouveau gérant jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

*Pour VIRMONT*

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060269/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090069437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Macquarie Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 108.304.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Macquarie Capital Group International Holdings Pty Limited" (formerly Macquarie Group International Holdings Pty Limited), a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office at 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australia

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître, residing in Sydney, by virtue of a proxy given on December 21, 2007.

"MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500 €), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.627,

here represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 21, 2007.

"Macquarie Technology Investments Limited", a limited liability company organized under the laws of Australia, whose registered office is at Level 7, 1 Martin Place Sydney NSW Australia 2000 duly registered with the ACT in Australia under the Australian Company Number 080 218 846,

here represented by Ms Linda KORPEL, previously named, by virtue of a proxy, given in Sydney on December 21, 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "MACQUARIE LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of seventy-five thousand Euro (EUR 75.000.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.304, incorporated by a notarial deed on 23 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1024 dated 12 October 2005. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 January 2007, published in the Mémorial C number 930, dated 21 May 2007.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-) in order to bring it from its current amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by repurchase and cancellation of (i) five hundred (500) Class A Shares and (ii) two thousand (2,000) Class C Shares. The Shareholders then resolve to proceed with the reimbursement of (i) twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the owner of the Class A Shares plus any further amount fixed by the board of managers of the Company and (ii) an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) to the owner of the Class C Shares plus any further amount fixed by the board of managers of the Company.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the Shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the Shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to reclassify the existing Class B Shares into ordinary shares and therefore resolve to amend Article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall read as follows:

**" 5.1. Share Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) class B shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles."

### Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 15.2 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall read as follows:

"15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward."

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

### ONT COMPARU

"Macquarie Capital Group International Holdings Pty Limited", une société constituée selon les lois australiennes, ayant son siège social au 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sydney le 21 décembre 2007.

"MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée au capital social de douze mille cinq cents euros (12,500 €), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 117.627,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 décembre 2007.

"Macquarie Technology Investments Limited", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois australiennes, ayant son siège social au 1 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, enregistrée auprès du ACT en Australie sous le numéro 080 218 846,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sydney le 21 décembre 2007.

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "MACQUARIE LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée au capital social de soixante-quinze mille euros (75.000 €), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108.304, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 octobre 2005, numéro 1024. Les statuts de la société (les "Statuts") été amendés par acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 930 en date du 21 mai 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500.-) pour le réduire de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) par rachat et annulation de (i) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A et (ii) deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C. Les Associés décident ensuite de procéder au remboursement de (i) douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au propriétaire des Parts Sociales de Classe A plus tout montant supplémentaire fixé par le conseil de gérance de la Société et (ii) un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) au propriétaire des Parts Sociales de Classe C plus tout montant supplémentaire fixé par le conseil de gérance de la Société.

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention des associés sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif des associés ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C luxembourgeois.



*Deuxième résolution*

Les Associés décident de reclassifier les Parts Sociales de Classe B existantes en parts sociales ordinaires et par conséquent décident de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'Article 15.2 des Statuts de la Société, qui aura désormais le libellé suivant:

"15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter."

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

DONT ACTE.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, les personnes prémentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2008. Relation: EAC/2008/200. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061218/239/144.

(090071462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Dietlux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8037 Strassen, 13, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 84.130.

—  
EXTRAIT

- Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 6 avril 2009 que

Monsieur Michel HAZARD est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2009 que:

Suite au décès de Madame Francine HAZARD, l'assemblée générale a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé de Messieurs Charles HAZARD, Paul HAZARD et Michel HAZARD.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

*Pour la Société*

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060221/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00639. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090070112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**WCC Der Clou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.497.225,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.088.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

WCC Germany S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115.897, duly represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 2009, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "WCC Der Clou S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 30 March 2007 by a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1164 of 14 June 2007, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127.088. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 26 July 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2095 of 26 September 2007.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of seven million four hundred and ninety-seven thousand and two hundred Euros (€7,497,200) by an amount of twenty-five Euros (€25) in order to bring it to seven million four hundred and ninety-seven thousand and two hundred and twenty-five Euros (€7,497,225) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€25) to be subscribed by the Sole Shareholder against the contribution of a receivable the Sole Shareholder has against the Company in the amount of eleven million two hundred and forty-five thousand seven hundred and sixty-eight Euros and twenty cents (€11,245,768.20) (the "Contribution in Kind"), the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred forty-five thousand seven hundred and forty-three Euros and twenty cents (€11,245,743.20) being allocated to the share premium account of the Company. Approval of the valuation of the Contribution in Kind; subscription for one (1) new share by the Sole Shareholder and payment thereof by way of the Contribution in Kind.

2) Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

Thereafter, the Sole Shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seven million four hundred and ninety-seven thousand two hundred Euros (€7,497,200) by an amount of twenty-five Euros (€25) in order to bring it to seven million four hundred and ninety-seven thousand and two hundred and twenty-five Euros (€7,497,225) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€25) to the Sole Shareholder against the Contribution in Kind, the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred forty-five thousand seven hundred and forty-three Euros and twenty cents (€11,245,743.20) being allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Contribution in Kind has been assessed in a report of the board of managers of the Company dated 24<sup>th</sup> March 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Receivable being contributed by WCC Germany S.à.r.l to the Company amounts to 11,245,768.20 Euros which is at least equal to the subscription price of one (1) new share to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Receivable, the balance between the value of the Receivable and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven million two hundred forty-five thousand seven hundred and forty-three Euros and twenty cents (€11,245,743.20), being allocated to the share premium account of the Company."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind to eleven million two hundred and forty-five thousand seven hundred sixty-eight Euros and twenty cents (€11,245,768.20) and to issue to the Sole Shareholder one (1) new share in exchange of the Contribution in Kind, and to allocate the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to eleven

million two hundred forty-five thousand seven hundred and forty-three Euros and twenty cents (€11,245,743.20), to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Articles consequently so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 7,497,225.- (seven million four hundred ninety-seven thousand two hundred and twenty-five euros) represented by 299,889 (two hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-nine) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this deed are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party appearing hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

WCC Germany S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.897, dûment représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée d'avril 2009, l'associé unique (l'"Associé Unique") de "WCC Der Clou S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée le 30 mars 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (le "Mémorial") numéro 1164 du 14 juin 2007, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.088. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 juillet 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 2095 du 26 septembre 2007.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents Euros (€7.497.200) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-cinq Euros (€7.497.225) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'apport d'une créance dont l'Associé Unique dispose à l'encontre de la Société d'un montant de onze millions deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-huit Euros et vingt cents (€11.245.768,20) (l'"Apport en Nature"), le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent quarante-cinq mille sept cent quarante-trois Euros et vingt cents (€11.245.743,20), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Approbation de la valorisation de l'Apport en Nature, souscription d'une (1) nouvelle part sociale par l'Associé Unique et paiement par voie de l'Apport en Nature.

2) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société.

Ensuite, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents Euros (€7.497.200) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-cinq Euros (€7.497.225) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'Apport en Nature, le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent quarante-cinq mille sept cent quarante-trois Euros et vingt cents (€11.245.743,20), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport en Nature a été évaluée dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 24 mars 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de la Créance apportée par WCC Germany S.à.r.l. à la Société s'élève à 11.245.268,20 Euros ce qui est au moins égal au prix de souscription d'une (1) nouvelle part sociale devant être émise par la Société en contrepartie de l'apport de cette Créance, le solde entre la valeur de la créance apportée et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent quarante-cinq mille sept cent quarante-trois Euros et vingt cents (€11.245.743,20), étant alloué au compte prime d'émission de la Société."

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à onze millions deux cent quarante-cinq mille sept cent soixante-huit Euros et vingt cents (€11.245.768,20) et d'émettre à l'Associé Unique une (1) nouvelle part sociale en contrepartie de l'Apport en Nature et d'allouer le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à onze millions deux cent quarante-cinq mille sept cent quarante-trois Euros et vingt cents (€11.245.743,20), au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à EUR 7.497.225,- (sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-cinq Euros) représenté par 299.889 (deux cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune."

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 avril 2009. Relation: LAC/2009/15075. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061217/211/145.

(090071670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

### **Repco 43 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 422.840,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.082.

#### *Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009*

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 22 avril 2009.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

5. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009060842/31.

(090070466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

## **INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante-troisième (343.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.954.

### STATUTEN

#### Gesellschaftsvertrag

##### **Art. 1. Firma, Sitz.**

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante-troisième (343.) S.e.c.s.,
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.,
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

##### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

##### **Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.** Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname. Vorname:	Stein, Prof. Harald
Straße:	Balbronner Str. 3
Postleitzahl/Wohnort:	14195 Berlin
Geburtsdatum/Geburtsort:	04.08.42 / Kiel
Beruf:	Pathologe

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

##### **Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

- (1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (V associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Ge-

schäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2009055540/114.

(090064314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

## **INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre-vingt-treizième (93.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.957.

### — STATUTEN

#### **Gesellschaftsvertrag**

##### **Art. 1. Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre-vingt-treizième (93.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch BeSchluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

##### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

##### **Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.** Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 150.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname:	Gendrich, Ulf
Straße:	Horstweg 37
Postleitzahl/Wohnort:	14059 Berlin
Geburtsdatum/Geburtsort:	26.03.66 / Hamburg
Beruf:	Immob.Kfm.

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associe commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

##### **Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten

oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

#### **Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über, die in Art. 5. Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.



(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 18.06.2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2009055542/114.

(090064326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

## **INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante-septième (347.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.959.

### — STATUTEN

#### **Gesellschaftsvertrag**

##### **Art. 1. Firma, Sitz.**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent quarante-septième (347.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

##### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

##### **Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.** Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à.r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Stein, Prof. Harald

Straße: Balbronner Str. 3

Postleitzahl/Wohnort: 14195 Berlin

Geburtsdatum/Geburtsort: 04.08.42 / Kiel

Beruf: Pathologe

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

##### **Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.**

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäfts-

führung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

#### **Art. 5. Gesellschafterversammlung.**

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.**

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

**Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 200905544/114.

(090064340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

---

**Titan Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.106.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Olivier Vander Elst, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1971 à Antwerpen (Belgique), demeurant à 24, Vijverlaan, B-2610 Wilrijk-Antwerpen (Belgique).

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'activité de conseil économique et ce tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de TITAN VENTURES S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales sont remplies.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique déclare souscrire les MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune et les libérer moyennant apport de la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), laquelle se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 128, Rue de Trèves, L-2630 Luxembourg.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Olivier Vander Elst, ci-avant nommé.

Le gérant aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. VANDER ELST, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. Relation: LAC/2009/17020. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 MAI 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061285/211/106.

(090071592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

**Tobie Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.718.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 avril 2009*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes de:

- Monsieur Philippe SLENDZAK, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- La société MAZARS, commissaire aux comptes, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur, Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Maurice HOUSSA.

Les mandats d'administrateurs et de commissaires aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Luxembourg.

Patrick ROCHAS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009060278/21.

(090070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Noe Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4390 Pontpierre, 20, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 146.084.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Dzevad MULAHUSIC, technicien, demeurant à L-4108 Esch-sur-Alzette, 98 rue d'Ehlerange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la construction, le gros oeuvre, le second oeuvre y compris façades, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "NOE CONSTRUCTION S.à r.l

**Art. 5.** Le siège social est établi à Pontpierre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

51879

*Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Dzevad MULAHUSIC, prédit.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Rogério Augusto TAVARES, indépendant, demeurant à L-1471 Luxembourg, 152 route d'Esch.

3- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

4 - Le siège social est établi à L-4390 Pontpierre, 20 rue de l'Europe.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mulahusic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2009. Relation: EAC/2009/5244. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009060652/203/87.

(090070519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2009*

1. L'assemblée générale ordinaire de la Société décide d'agréer la société GM GLOBAL STEERING HOLDINGS, LLC une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du DELAWARE (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à 200 Renaissance Center, Détroit, MI 48265-3000 (Michigan) comme nouvel associé de la Société ensuite d'un contrat de parts sociales du 23 mars 2009, suivant lequel PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II, L.P a cédé les 12 500 parts sociales de la Société à GM GLOBAL STEERING HOLDINGS, LLC;

2. L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Eva Monica KALAWASKI et de Monsieur Ian Michael Stuart DOWNIE, gérants de catégorie B de la Société;

3. L'assemblée générale ordinaire de la Société décide de nommer les personnes suivantes en tant que managers catégorie B de la Société, avec effet au 23 mars 2009:

- Monsieur Thomas LERCH, né à Offenbach am Main (Allemagne) le 12 octobre 1960, demeurant professionnellement à Wingertstrasse 26, 63322 Rödermark (Allemagne);

- Monsieur Thomas MC MILLEN, né dans l'Etat du Michigan (Etats Unis d'Amérique) le 29 août 1964 demeurant professionnellement à Sperberweg 79, 65812 Bad-Soden (Allemagne);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060721/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07845. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090070379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

**Euroscale Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.761.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 12 mai 2009 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 23 janvier 2006, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 23 janvier 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011

Bertrange, le 12 mai 2009.

EUROSCALE INVESTMENTS SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009060828/30.

(090070253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Braudarson Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.311.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2009*

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Toby HERKRATH, dont le mandat n'est pas reconduit. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

- Les mandats de Messieurs Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L) demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange et Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L) demeurant au 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem en tant qu'administrateurs, ainsi que le mandat de la société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B 61417, ayant son siège social au 2, Millegässel à L-2156 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour BRAUDARSON HOLDING S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009060709/21.

(090071041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---



**Repcos 38 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.188.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 avril 2009*

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Stuart Watson, demeurant actuellement 4, Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Scotland, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 22 avril 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 22 avril 2009.

4. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Lebanon, banquier, résidant 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

5. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Paul Gerald Shiels, né le 14 décembre 1971 à Glasgow, banquier, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594, Francfort, Allemagne, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)
4. Monsieur Paul Gerald SHIELS (administrateur B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009060844/31.

(090070461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 72.888,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

—  
Suite à la dissolution de la société Great Pacific Europe Holdings ULC, associé de la société Great Pacific Luxembourg S.à r.l., en date du 28 avril 2008, il a été décidé une cession de parts entre Great Pacific Europe Holdings ULC, ayant son siège social au 1601, Lower Water Street, B3J2V1 Halifax, Canada, immatriculée sous le numéro 3084839 avec le Canada Business Service Centre et 571406 British Columbia, ayant son siège social au 1600, West Hastings Street, V6E 2H2 Vancouver, British Columbia, Canada et immatriculée sous le numéro 571406 avec le Canada Business Service Centre:

- L'unique part sociale de l'associé Great Pacific Europe Holdings ULC est transférée à 571406 British Columbia, ayant son siège social au 1600, West Hastings Street, V6E 2H2 Vancouver, British Columbia, Canada et immatriculée sous le numéro 571406 avec le Canada Business Service Centre. 571406 British Columbia devient l'associé unique de la Société et détient désormais 101 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009059978/21.

(090069710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---

**Dunblane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.558.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 13 mai 2009 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 13 mai 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 13 mai 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 13 mai 2009.

DUNBLANE SA

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009060818/29.

(090070277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**tema.lu, Technology Managers.lu, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 262.

—  
STATUTS

(Anc. ALII, ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INGENIEURS INDUSTRIELS)

(Anc. ALIT, ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INGENIEURS TECHNICIENS)

**Dénomination, Objet, Durée et Siège****Art. 1<sup>er</sup>.**

(1) L'association est dénommée Technology Managers.lu, en abrégé tema.lu.

**Art. 2.**

(1) L'association a pour objet de faire valoir le rôle, la responsabilité et la place de la profession de ses membres dans la société tout en appliquant le principe de la solidarité. L'association respecte la diversité des statuts professionnels de ses membres, leurs besoins et leurs aspirations.

(2) L'association est indépendante de tout groupement politique, salarial, patronal ou confessionnel.

**Art. 3.**

(1) La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.**

(1) Le siège de l'association est établi au 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) Sur décision du conseil d'administration, le siège social pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

## Composition et Adhésion

### Art. 5.

(1) Dans les présents statuts, le terme "membre" désigne les "membres effectifs" et les "membres aspirants", féminins et masculins qui sont les associés de l'association.

(2) L'association se compose d'au moins trois membres.

(3) La liste des membres arrêtée au 31 décembre de l'exercice social précédent est déposée annuellement au cours du mois de janvier auprès du registre de commerce et des sociétés.

### Art. 6.

(1) Toute personne souhaitant adhérer à l'association doit lui adresser une demande.

(2) Le bureau exécutif décidera si la demande est conforme aux critères d'adhésion.

### Art. 7.

(1) Deviennent "membres effectifs" les personnes qui occupent ou qui occupaient un poste à responsabilité dans un contexte incluant le développement, l'intégration ou la mise en oeuvre de technologies au profit d'une organisation publique ou privée, qui détiennent:

- un diplôme de niveau universitaire équivalent à 300 points ECTS (European Credit Transfert System) au moins,
- un diplôme de niveau universitaire équivalent à 240 points ECTS au moins et qui font preuve d'une expérience professionnelle significative d'au moins une année ou

- un diplôme de niveau universitaire équivalent à 180 points ECTS au moins et qui font preuve d'une expérience professionnelle significative d'au moins deux années

et dont la demande d'adhésion a été retenue par le bureau exécutif.

(2) Par "expérience professionnelle significative" les présents statuts entendent une expérience pratique incluant la solution de problèmes exigeant:

- l'application des technologies dans des activités telles que la recherche, l'enseignement, la formation, le développement, la conception, la production, la préservation de l'environnement, la construction, l'installation, la maintenance, la vente ou le marketing de produits techniques,

- la gestion d'une société ou l'animation d'une équipe technique qui assure de telles activités et/ou

- la prise en charge des aspects financiers, économiques, réglementaires et légaux autour de telles activités.

(3) Deviennent "membres aspirants" les personnes qui ne remplissent pas les critères d'adhésion mentionnés sous rubrique, mais dont la demande d'adhésion a été retenue par le bureau exécutif en attendant qu'elles remplissent les conditions nécessaires.

(4) Les détenteurs d'un diplôme d'ingénieur industriel ou d'un diplôme d'ingénieur technicien délivré par un organisme de droit luxembourgeois sont d'office admis en tant que "membres effectifs". L'assemblée générale ordinaire est habilitée à étendre ce droit à d'autres diplômes, moyennant résolution, sans procéder à une modification des statuts.

(5) L'acquisition de la qualité de membre comporte l'adhésion sans préjudice aux présents statuts et au règlement intérieur de l'association.

(6) Le demandeur dont la demande d'adhésion n'a pas été retenue par le bureau exécutif peut formuler une nouvelle demande à l'adresse de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le conseil d'administration doit placer ces demandes à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

## Annulation de l'adhésion

### Art. 8.

(1) La qualité de membre se perd:

- par la démission écrite adressée au bureau exécutif de l'association,

- par le décès,

- par la radiation en cas de non-paiement de la cotisation avant la date d'échéance qui est fixée au dernier jour de l'exercice social ou

- par l'exclusion prononcée, sur proposition du conseil d'administration, par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix pour infraction aux présents statuts ou pour avoir porté gravement atteinte aux intérêts de l'association.

## Titres honorifiques

### Art. 9.

(1) Le conseil d'administration peut conférer le titre de "membre honoraire" à toute personne, membre ou non-membre, qui a rendu de bons et loyaux services à l'association ou qui, par ses qualités ou sa position sociale, assure à l'association un appui moral ou matériel.

(2) Peut porter le titre de "membre donateur" toute personne, membre ou non-membre, à laquelle le conseil d'administration a conféré ce titre.

### **Assemblée générale**

#### **Art. 10.**

- (1) L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association.
- (2) Le conseil d'administration est libre d'inviter toute personne à l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale est présidée par le président ou son délégué.
- (4) L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars.
- (5) Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration.

#### **Art. 11.**

- (1) Les assemblées générales sont convoquées au moins dix jours calendrier avant l'échéance par courrier individuel, fax ou email qui est adressé à chaque membre et qui indique l'ordre du jour.
- (2) L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doit porter notamment sur les points suivants:
  - adoption de l'ordre du jour,
  - présentation et adoption des rapports d'activités,
  - approbation des comptes,
  - décharge du conseil d'administration,
  - élections portant nomination et révocation du président,
  - élections portant nomination et révocation des administrateurs,
  - désignation des commissaires aux comptes,
  - fixation des cotisations,
  - approbation du budget.

#### **Art. 12.**

- (1) Les membres ont voix délibérative aux assemblées générales à raison d'une voix par membre.
- (2) Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre au moyen d'une procuration écrite nominative. Toute procuration doit être déposée en début de l'assemblée générale entre les mains du président ou de son délégué.
- (3) Les invités n'ont pas de droit de vote.

#### **Art. 13.**

- (1) L'assemblée générale peut valablement délibérer sur des résolutions qui ne figurent pas à l'ordre du jour.
- (2) Les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par le biais de l'un ou de plusieurs des moyens suivants:
  - le site internet de l'association,
  - des lettres diffusées par fax ou email,
  - des lettres circulaires,
  - des communiqués transmis à la presse quotidienne, aux chaînes de radio ou de télévision.

### **Le conseil d'administration**

#### **Art. 14.**

- (1) L'administration de l'association est confiée au conseil d'administration qui se compose de 15 administrateurs au maximum, dont le président de l'association.
- (2) Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes utiles à l'accomplissement de l'objet social de l'association.
- (3) Le conseil d'administration nomme tous les agents, employés et membres du personnel travaillant pour le compte de l'association, fixe leur rémunération et les révoque en cas de besoin.
- (4) Le conseil d'administration peut déléguer l'exécution de ses décisions au bureau exécutif.
- (5) Le conseil d'administration peut élaborer un règlement d'ordre intérieur régissant le fonctionnement de l'association. Ce règlement ainsi que tout changement ultérieur devront être approuvés par l'assemblée générale.

#### **Art. 15.**

- (1) Le président est directement élu par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.
- (2) Chaque année, sept mandats d'administrateurs sont à pourvoir pour une durée de deux ans. D'éventuels autres mandats d'administrateurs vacants sont à pourvoir pour une durée d'un an.

(3) Le conseil d'administration est libre de coopter tout membre de l'association dans le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale. En cas de vacance de mandats d'administrateurs, les administrateurs cooptés ont le droit de vote. Dans le cas contraire, leur voix est consultative.

(4) L'assemblée générale peut à tout moment révoquer les administrateurs.

#### **Art. 16.**

(1) Le conseil d'administration procède à la répartition des charges. Il désigne un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

(2) Le secrétaire et le trésorier peuvent désigner parmi les administrateurs respectivement un adjoint au secrétaire et un adjoint au trésorier.

(3) En cas d'absence, le président, secrétaire, trésorier sont remplacés respectivement par le vice-président, le secrétaire adjoint, le trésorier adjoint.

#### **Art. 17.**

(1) Sur convocation soit du président, soit du bureau exécutif, soit des deux tiers des membres du conseil d'administration, le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les deux mois et chaque fois que la nécessité l'impose.

(2) L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration est fixé soit par le président, soit par le bureau exécutif. Le conseil d'administration peut modifier et compléter l'ordre du jour.

#### **Art. 18.**

(1) Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

(2) En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

(3) Le président a le droit de veto sur toutes les décisions du conseil d'administration. Il doit néanmoins exprimer son veto au moment de la décision du conseil d'administration.

(4) Le vote par procuration n'est pas possible au sein du conseil d'administration.

### **Le bureau exécutif**

#### **Art. 19.**

(1) Au sein du conseil d'administration, il est formé un bureau exécutif qui comprend le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

(2) Le bureau exécutif est chargé de l'exécution des décisions prises par le conseil d'administration.

(3) Le bureau exécutif peut prendre les décisions qu'il juge urgentes. Il doit en rendre compte au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

(4) Les décisions du bureau exécutif peuvent être prises à raison des deux tiers des voix de ses membres présents.

### **Les groupes de travail**

#### **Art. 20.**

(1) Le conseil d'administration peut créer et révoquer au sein de l'association des groupes de travail chargés d'une mission déterminée.

(2) Chaque groupe de travail est présidé par un membre de l'association, désigné par le conseil d'administration.

(3) Le groupe de travail ne dispose pas d'un fonds propre.

(4) Sauf mandat du conseil d'administration, le groupe de travail n'exercera pas d'activité publique.

### **Affiliations**

#### **Art. 21.**

(1) Dans le cadre de son objet, l'association peut prêter son concours, s'affilier ou s'associer, de quelque manière que ce soit, à tout autre organisme sans but lucratif, luxembourgeois ou étranger.

(2) Peut s'affilier à l'association un autre organisme sans but lucratif si les membres de ce dernier sont admissibles aux termes des présents statuts.

(3) Toute affiliation s'établit par un accord qui doit être ratifié par l'assemblée générale.

(4) Toute annulation d'affiliation doit être prononcée par l'assemblée générale.

### **Finances**

#### **Art. 22.**

(1) Les ressources de l'association peuvent être constituées:

- des cotisations de ses membres,
- des cotisations des organismes affiliés,
- des libéralités dont elle pourrait faire l'objet,
- des subventions qui pourraient lui être accordées et

- de toutes autres ressources légalement autorisées.

#### **Art. 23.**

(1) Le montant de la cotisation annuelle à effectuer par les membres est fixé à un maximum de 25,- € sur la base de l'indice cent du coût de la vie.

(2) Les membres nouvellement admis avant le 1<sup>er</sup> septembre sont dispensés du paiement de la moitié du montant de la cotisation annuelle due pour l'exercice social en cours. Les membres nouvellement admis à partir du 1<sup>er</sup> septembre sont entièrement dispensés du paiement de la cotisation pour l'exercice social en cours.

#### **Art. 24.**

(1) L'association compte quatre porteurs de signature: le président, le trésorier, le vice-président et le secrétaire. L'association est valablement engagée à l'égard des tiers pour tout acte par la signature conjointe de deux des quatre porteurs de signature.

(2) L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du trésorier pour tout acte portant sur un montant inférieur à 1.000,- € sur la base de l'indice cent du coût de la vie.

(3) L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du président, du vice-président ou du secrétaire pour tout acte portant sur un montant inférieur à 500,- € sur la base de l'indice cent du coût de la vie.

#### **Art. 25.**

(1) L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

(2) Le conseil d'administration arrête le compte des résultats et le bilan. Il établit le budget de l'exercice social suivant.

(3) Les comptes sont vérifiés par le ou les commissaires aux comptes désignés chaque année par l'assemblée générale pour la durée de l'exercice suivant.

(4) Le compte des résultats, le bilan, le budget ainsi que le rapport du ou des commissaires aux comptes sont soumis à l'assemblée générale annuelle.

#### **Art. 26.**

(1) Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré sans préjudice au droit d'obtenir le remboursement des dépenses exposées pour le compte de l'association.

Référence de publication: 2009061234/205.

(090071546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

---

#### **Corea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.320.

L'an deux mille neuf, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. "ArcelorMittal", société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Monsieur Thanh François DUONG, Senior Manager, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 avril 2009, ci-annexée, détenant neuf cent soixante mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (960.297) actions,

2. "ArcelorMittal Insurance Consultants, en abrégé AMIC", société anonyme, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, Paralegal, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 avril 2009, ci-annexée,

détenant deux cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-cinq (239.185) actions,

soit un total d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.199.482) actions sur les un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.199.482) actions émises représentant l'intégralité du capital social de six millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante et un euros (EUR 6.597.151.-).

Les parties comparantes sont les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme "COREA S.A." ayant son siège social à Senningerberg, 6 B, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 73.320, (ci-après: "la Société"). La Société a été constituée suivant acte notarié du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 155 du 18 février 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 6 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1321 du 29 mai 2008.

Les parties comparantes conviennent unanimement de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, les parties comparantes prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent mille euros (1.200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de six millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-et-un euros (6.597.151.- EUR) à sept millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-et-un euros (7.797.151.- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

*Souscription et libération de l'augmentation de capital*

L'augmentation de capital est souscrite par l'actionnaire "ArcelorMittal Insurance Consultants, en abrégé AMIC", prénommée, ici représentée par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, prénommé, ArcelorMittal renonçant à son droit de souscription préférentiel.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme d'un million deux cent mille euros (1.200.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social est fixé à sept millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-et-un euros (7.797.151.- EUR) et divisé en un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux (1.199.482) actions sans désignation de valeur nominale."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 7 et l'article 11 des statuts sont modifiés comme suit:

**Art. 7. (1<sup>er</sup> alinéa).** "La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

**Art. 11.** "Sans préjudice des délégations prévues aux alinéas 2 et 3 de l'article 10, la société est valablement engagée par deux administrateurs, lesquels n'auront pas à justifier d'une délibération préalable du conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Le troisième alinéa de l'article 10 des statuts est à supprimer purement et simplement.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T.F. DUONG, A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 avril 2009. Relation: EAC/2009/4658. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 MAI 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009061219/239/75.

(090071377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

**Sirona Holdings Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.399.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 27 avril 2009*

1/ L'Assemblée a décidé de révoquer, avec effet au 27 avril 2009, les Commissaires suivants:

- Monsieur Francesco Biscarini, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Monsieur Christophe Mathieu, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet au 27 avril 2009, comme nouveaux Commissaires:

- Monsieur Flavio Marzona, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Candice de Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Jusqu'à l'Assemblée statutaire approuvant les comptes au 30 septembre 2009.

2/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse de Madame Laetitia Antoine est désormais la suivante: 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3/ Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci que l'adresse du gérant commandité Sirona Holdings S.A. est désormais la suivante: 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009060868/28.

(090070201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

---

**Tonon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.560.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mai 2009*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

*Conseil d'administration:*

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président

MM. Sébastien Felici, employé privé, né le 31.05.1978 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, né le 06.12.1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Grand-Ducale S.A., 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009060094/26.

(090070014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

---